

COMMUNE DE WEMMEL
Conseil communal Jeudi 12 septembre 2019

Procès-verbal

Présents : **Veerle Haemers**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Monique Van der Straeten**, **Christian Andries**, **Roger Mertens**, **Raf De Visscher**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Didier Noltincx**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Sven Frankard**, **Erwin Ollivier**, **Dirk Vandervelden**, **Mireille Van Acker**, **Said Kheddoumi**, **Laura Deneve**, **Marc Installé**, **Gil Vandevoorde**, **Driss Fadoul**, **Céline Mombeek**, **Houda Khamal Arbit**, **Carol Delers**, **Glenn Vincent**, conseillers ; **Audrey Monsieur**, directeur général ;

Excusés : **Arlette De Ridder**, conseillère ;

*Le conseiller **Wies Herpol** est présent à partir du point 2.*

Conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement flamand portant publication du décret sur l'administration locale.

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

1.

Titre	Procès-verbal du Conseil Communal du 20/06/2019
Service	Secrétariat
Vote	Approuvé à l'unanimité des voix

Faits et contexte

/

Fondements juridiques

- Articles 32, 277 et 278 du décret sur l'administration locale

Avis

/

Motivation

/

Implications financières

/

Décision

Article unique

Le Conseil communal approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 20/06/2019.

2.

Titre	Modification budgétaire n° 1 – CPAS
Service	Finances
Vote	Approuvé par 18 voix pour et 6 abstentions (Roger Mertens, Didier Noltincx, Saïd Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit)

Le conseiller **Wies Herpol** intègre la séance.

Faits et contexte

La modification budgétaire n° 1 de 2019 – CPAS a été portée à l'ordre du jour de l'assemblée du 4/6/2019 du Bureau permanent, de l'assemblée du 20/6/2019 du comité de concertation et de l'assemblée du 26/6/2019 du Conseil du CPAS.

Lors du contrôle de cette modification budgétaire par l'Agentschap Binnenlands Bestuur – Brabant flamand, un certain nombre d'erreurs ont été relevées dans les schémas.

Aucune adaptation n'est apportée au contenu ni aux chiffres de la modification budgétaire n° 1 de 2019. Les motifs de la modification budgétaire restent donc les mêmes :

- Adaptation du résultat budgétaire cumulé sur base de caisse en fonction du compte annuel 2018
- Transfert du solde du budget d'investissement de 2018 à 2019
- Adaptation du budget d'investissement 2019 en prêtant spécifiquement attention à l'inclusion du budget total pour la nouvelle construction (partie à charge du CPAS), de manière à ce que l'adjudication puisse avoir lieu
- Adaptation du budget d'exploitation 2019
- Adaptation du financement projeté en fonction du budget adapté pour la nouvelle construction

L'autorité de contrôle a constaté que 5 schémas n'avaient pas été établis correctement. Il s'agit des schémas suivants :

- Schéma Situation financière 1 (comparaison de la modification budgétaire n° 1 de 2019 (BW1 2019) avec le budget 2019 du plan pluriannuel 2019), complété du schéma Situation financière 2 (comparaison de la modification budgétaire n° 1 de 2019 (BW1 2019) avec le budget 2019 de l'adaptation du plan pluriannuel 2014-2019 réalisée lors de l'établissement du budget 2018)
- Schéma B2 « Budget d'exploitation – modification » remplacé par le schéma BW1 « Modification du budget d'exploitation »
- Schéma B3 « Modification d'une enveloppe d'investissements » remplacé par le schéma BW2 « Modification d'une enveloppe d'investissements »
- Schéma B4 « Modification des crédits de transaction » remplacé par le schéma BW3 « Modification des crédits de transaction pour des opérations d'investissement »
- Schéma B5 « Modification du budget de liquidités » remplacé par le schéma BW4 « Modification du budget de liquidités »

A des fins de clarté, un addendum à la note explicative a été rédigé pour exposer les remarques de l'ABB et les corrections apportées. L'ensemble a été compilé en un dossier adapté dans lequel la modification budgétaire est à nouveau soumise dans sa totalité, auquel l'addendum est joint et dans lequel les schémas erronés ont été remplacés par les schémas corrects. Les ajouts et modifications par rapport à la version qui avait été soumise au Conseil du CPAS lors de son assemblée du 26/6/2019 ont été indiqués en jaune dans la table des matières, et c'est à présent une approbation et non une prise en connaissance qui est demandée au Conseil communal.

Fondements juridiques

- Arrêté du Gouvernement flamand du 25 juin 2010 relatif au cycle de politique et de gestion des communes, des provinces et des centres publics d'action sociale
- Arrêté du Gouvernement flamand du 23 novembre 2010 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif au cycle de politique et de gestion des communes, des provinces et des centres publics d'action sociale, et en particulier l'article 46
- Arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2010 fixant les modèles et les modalités des rapports politiques et leurs notes explicatives, et fixant les plans comptables des communes, provinces et centres publics d'aide sociale, tel que modifié par l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012
- Circulaire BB 2018 KB/ABB 2018/2 de l'Agentschap Binnenlands Bestuur relative aux budgets et aux plans pluriannuels d'un an établis pour 2019
- Décret du 22/12/2017 sur l'administration locale
- Remarques de l'ABB – Brabant flamand communiquées par e-mail (communications des 26, 27 et 31 juillet) avec prière de procéder aux adaptations nécessaires

Avis

/

Motivation

Du fait que la modification budgétaire ne doit pas être comparée avec le budget 2019, mais bien avec l'adaptation du plan pluriannuel 2014-2019 approuvée le 20/12/2017, la modification budgétaire ne cadre plus dans ce plan pluriannuel et requiert donc une approbation du Conseil communal et non une prise en connaissance.

Implications financières

/

Décision

Article unique

Le Conseil communal approuve la modification budgétaire n° 1 – 2019 du CPAS.

3.

Titre	Création d'un conseil consultatif en matière de loisirs
Service	Secrétariat
Vote	Approuvé à l'unanimité des voix

Faits et contexte

Le Conseil communal a approuvé en sa séance du 25/04/2019 les statuts du conseil consultatif en matière de loisirs.

Après un appel général lancé par le biais de divers canaux, les candidatures suivantes ont été introduites :

SOUS-CONSEIL CULTURE

- Organisations et institutions culturelles – privées ou publiques – qui assurent la promotion de la vie culturelle, qui travaillent avec des bénévoles ou avec des professionnels, qui déploient leurs activités sur le territoire de Wemmel et qui sont déjà affiliées à l'ASBL Nederlandse culturele raad (NCRW) et représentées par cette dernière
 - Verbeeck Lieve
 - De Mulder Filip
 - Bellon Michael

- Toutes les autres organisations et institutions culturelles – privées ou publiques – qui assurent la promotion de la vie culturelle, qui travaillent avec des bénévoles ou avec des professionnels, qui déploient leurs activités sur le territoire de Wemmel
 - De Man-Baert Anne
 - Vannieuwenhuyse Bert
 - Hanssens Rita
 - Smet Kristof
- Experts de la culture qui assurent la promotion de la vie culturelle et habitent à Wemmel
 - Allaerts Gerda
- Représentants des tendances idéologiques et philosophiques qui habitent à Wemmel
 - Reyskens Lutgarde
 - Bosmans Jean
- Personnes qui habitent à Wemmel et recourent aux services de la bibliothèque
 - Moulin Pierre
 - Masureel Françoise
 - Cluytens Louisa
 - Coessens Katelijn
 - Polspoel Hortentia

Maximum 19 membres peuvent être désignés pour ce sous-conseil.

SOUS-CONSEIL SPORT

- Associations sportives récréatives et de compétition
 - Représentants :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ VK Mireille ▪ KVK Wemmel ▪ Gymclub Sportievak ▪ WTC 't Kapelleke ▪ Run4FUN ▪ BTC & ex-THE DOLPHINS SWIMMING SCHOOL ▪ BTC ▪ WTC 't Kapelleke ▪ Run4FUN ▪ Hurricane TTW ▪ Karate Wado Ryu ▪ Run4FUN 	<ul style="list-style-type: none"> Bellon Michael Van Biesen Frank Van den Driessche Magdalena Papaert Jean-Claude Verbelen Pascal Martin Xavier Maes-Feyten Dominique De Smedt Bernard Tuerlinckx Maxime Messiaen Michèle Thauvoye Denis Theseus Corinna
--	---
 - Suppléants :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ VK Mireille ▪ KVK Wemmel ▪ WTC 't Kapelleke ▪ Hurricane TTW ▪ Karate Wado Ryu 	<ul style="list-style-type: none"> Vermeerbergen Daan Heyvaert Marina Arys Daniel De Koninck Johan Buchet Blaise
---	---
- Organisations sportives, institutions et écoles
 - Sportyfun

	Heremans Lionel (représentant)
	Van Steenbrugge Stephanie (suppléant)

Maximum 16 membres peuvent être désignés pour ce sous-conseil.

SOUS-CONSEIL JEUNESSE

- Délégués d'initiatives locales d'encadrement des jeunes
 - Scouts Egmont-Orion Wemmel Greeve Elanor

- | | |
|------------------------------|---------------------|
| ◦ Maison de jeunesse Barcode | Dherdt Linus |
| ◦ Maison de jeunesse Barcode | Maureau Gilles |
| ◦ Plaine de jeux 3sje | Discart Sarah-Freya |
| ◦ Chiro | Vanden Broeck Fien |
| ◦ Président de la MJ Barcode | Vermeerbergen Daan |
| ◦ Scouts Egmont-Orion Wommel | Vanden Bergen Tangy |
| ◦ Jeugdraad ASBL | Lemm Margot |
| ◦ Jeugdraad ASBL | Desmet Kevin |
| ◦ Scouts Wommel | Vermeire Marthe |
- Enfants et jeunes intéressés qui habitent la commune et ont moins de 30 ans
 - Van Casteren Dieter

Maximum 16 membres peuvent être désignés pour ce sous-conseil.

SOUS-CONSEIL PERSONNES AGEES

- Conseil des résidents de la Résidence Geurts
 - Verbeyst Constant
 - Dierickx Jeanne
 - De Prins Marie-Louise
 - Van Malder Antoine
- Conseil du Centre de services local
 - Segers Louis
 - Van den Bossche Eliane
 - Bosmans Jean
- Conseil des résidents du Centre de vie et de soins Hestia
 - Sirjacobs Anna Maria
 - Kaesemans Tina
- Experts
 - De Weerdts Chantal
 - Herroelen Pascal
 - Dejonghe Geertrui
 - Mullié Karen
 - Papaert Jean-Claude
- Association locale de personnes âgées
 - Okra Wommel Saint-Servais
 - De Ridder Luc
 - Waterschoot Greet

Maximum 16 membres peuvent être désignés pour ce sous-conseil.

Fondements juridiques

- Article 304 §3 du décret sur l'administration locale
- Conseil communal du 25/04/2019 : approbation des statuts du conseil consultatif en matière de loisirs

Avis

/

Motivation

En séance publique et par vote secret, les candidats suivants sont élus :

Pour les organes suivants, les candidats sont en nombre suffisant pour le nombre de mandats à pourvoir et il est procédé à un vote intégral :

SOUS-CONSEIL CULTURE

Organisations/institutions culturelles affiliées à l'ASBL NCRW

°Verbeeck Lieve

°De Mulder Filip

°Bellon Michael

Autres organisations/institutions culturelles

°De Man-Baert Anne

°Vannieuwenhuysse Bert

°Hanssens Rita

°Smet Kristof

Experts dans le domaine de la culture

°Allaerts Gerda

Tendances idéologiques et philosophiques

°Reyskens Lutgarde

°Bosmans Jean

Utilisateurs de la bibliothèque

°Moulin Pierre

°Masureel Françoise

°Cluytens Louisa

°Coessens Katelijn

°Polspoel Hortentia

Ces personnes sont élues par 24 voix pour.

SOUS-CONSEIL JEUNESSE

Initiatives locales d'encadrement des jeunes

°Scouts Egmont-Orion Wemmel

Greeve Elanor

°Maison de jeunesse Barcode

Dherdt Linus

°Maison de jeunesse Barcode

Maureau Gilles

°Plaine de jeux 3sje

Discart Sarah-Freya

°Chiro

Vanden Broeck Fien

°Président de la MJ Barcode

Vermeerbergen Daan

°Scouts Egmont-Orion Wemmel

Vanden Bergen Tangy

°Jeugdraad ASBL

Lemm Margot

°Jeugdraad ASBL

Desmet Kevin

°Scouts Wemmel

Vermeire Marthe

Enfants et jeunes intéressés de moins de 30 ans

°Van Casteren Dieter

Ces personnes sont élues par 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Il y a 1 vote nul.

SOUS-CONSEIL PERSONNES AGEES

Conseil des résidents de la Résidence Geurts

°Verbeyst Constant

°Dierickx Jeanne

°De Prins Marie-Louise

°Van Malder Antoine

Conseil du Centre de services local

°Segers Louis

°Van den Bossche Eliane

°Bosmans Jean

Conseil des résidents du Centre de vie et de soins Hestia

°Sirjacobs Anna Maria

°Kaesemans Tina

Experts

°De Weerdts Chantal

°Herroelen Pascal

°Dejonghe Geertrui

°Mullié Karen

°Papaert Jean-Claude

Association locale de personnes âgées

°Okra Wemmel Saint-Servais De Ridder Luc

Waterschoot Greet

Ces personnes sont élues par 23 voix pour et 1 voix contre.

SOUS-CONSEIL SPORT

Les candidats suivants obtiennent par vote secret le nombre suivant de voix.

La conseillère Mireille Van Acker ne prend pas part au vote en raison d'un conflit d'intérêts.

Associations sportives récréatives et de compétition

*** Représentants**

°VK Mireille	Bellon Michael	14 voix
°KVK Wemmel	Van Biesen Frank	13 voix
°Gymclub Sportievak	Van den Driessche Magdalena	14 voix
°WTC 't Kapelleke	Papaert Jean-Calude	13 voix
°Run4FUN	Verbelen Pascal	15 voix
°BTC&ex-THE DOLPHINS SWIMMING SCHOOL	Martin Xavier	11 voix
°BTC	Maes-Feyten Dominique	13 voix
°WTC 't Kapelleke	De Smedt Bernard	13 voix
°Run4FUN	Tuerlinckx Maxime	08 voix
°Hurricane TTW	Messiaen Michèle	13 voix
°Karate Wado Ryu	Thauvoye Denis	18 voix
°Run4FUN	Theseus Corinna	15 voix

*** Suppléants**

°VK Mireille	Vermeerbergen Daan	07 voix
°KVK Wemmel	Heyvaert Marina	12 voix
°WTC 't Kapelleke	Arys Daniel	08 voix
°Hurricane TTW	De Koninck Johan	07 voix
°Karate Wado Ryu	Buchet Blaise	17 voix

Organisations sportives, institutions et écoles

°Sportyfun	Heremans Lionel (représentant)	15 voix
	Van Steenbrugge Stephanie (suppléant)	11 voix

Implications financières

/

Décision

Article 1^{er}

Le Conseil communal désigne par vote secret les membres suivants :

SOUS-CONSEIL CULTURE

ORGANE	CANDIDAT EFFECTIF	SUPPLEANT
Organisations/institutions culturelles affiliées à l'ASBL NCRW	Verbeeck Lieve	
	De Mulder Filip	
	Bellon Michael	
Autres organisations/institutions culturelles	De Man-Baert Anne	
	Vannieuwenhuyse Bert	
	Hanssens Rita	
	Smet Kristof	
Experts dans le domaine de la culture	Allaerts Gerda	
Tendances idéologiques et philosophiques	Reyskens Lutgarde	
	Bosmans Jean	
Utilisateurs de la bibliothèque	Moulin Pierre	
	Masureel Françoise	
	Cluytens Louisa	
	Coessens Katelijn	
	Polspoel Hortensia	

SOUS-CONSEIL JEUNESSE

ORGANE	CANDIDAT EFFECTIF	SUPPLEANT
Initiatives locales d'encadrement des jeunes	Scouts Egmont-Orion Wemmel Greeve Elanor	
	Maison de jeunesse Barcode Dherdt Linus	

	Maison de jeunesse Barcode Maureau Gilles	
	Plaine de jeux 3sje Discart Sarah-Freya	
	Chiro Vanden Broeck Fien	
	Président de la MJ Barcode Vermeerbergen Daan	
	Scouts Egmont-Orion Wemmel Vanden Bergen Tangy	
	Jeugdraad ASBL Lemm Margot	
	Jeugdraad ASBL Desmet Kevin	
	Scouts Wemmel Vermeire Marthe	
Enfants et jeunes intéressés de moins de 30 ans	Van Casteren Dieter	

SOUS-CONSEIL PERSONNES AGEES

ORGANE	CANDIDAT EFFECTIF	SUPPLEANT
Conseil des résidents de la Résidence Geurts	Verbeyst Constant	
	Dierickx Jeanne	
	De Prins Marie-Louise	
	Van Malder Antoine	
Conseil du Centre de services local	Segers Louis	
	Van den Bossche Eliane	
	Bosmans Jean	
Conseil des résidents du Centre de vie et de soins Hestia	Sirjacobs Anna Maria	
	Kaesemans Tina	
Expert	De Weerdts Chantal	

	Herroelen Pascal	
	Dejonghe Geertrui	
	Mullié Karen	
	Papaert Jean-Claude	
Association locale de personnes âgées	Okra Wemmel Saint-Servais De Ridder Luc	
	Okra Wemmel Saint-Servais Waterschoot Greet	

SOUS-CONSEIL SPORT

ORGANE	CANDIDAT EFFECTIF	SUPPLEANT
Associations sportives récréatives et de compétition	VK Mireille Bellon Michael	Vermeerbergen Daan
	KVK Wemmel Van Biesen Frank	Heyvaert Marina
	Gymclub Sportievak Van den Driessche Magdalena	
	WTC 't Kapelleke Papaert Jean-Calude	Arys Daniel
	Run4FUN Verbelen Pascal	
	BTC&ex-THE DOLPHINS SWIMMING SCHOOL Martin Xavier	
	BTC Maes-Feyten Dominique	
	WTC 't Kapelleke De Smedt Bernard	
	Hurricane TTW Messiaen Michèle	De Koninck Johan
	Karate Wado Ryu Thauvoye Denis	Buchet Blaise
	Run4FUN Theseus Corinna	

Organisations sportives, institutions et écoles	Sportyfun Heremans Lionel	Van Steenbrugge Stephanie
--	------------------------------	---------------------------

Article 2

Tous les candidats seront informés de la décision du Conseil communal.

4.

Titre	Création d'un conseil consultatif en matière d'économie locale : appel à candidatures additionnel
Service	Secrétariat
Vote	Approuvé à l'unanimité des voix

Faits et contexte

- Conseil communal du 25/04/2019 : approbation des statuts du conseil consultatif en matière d'économie locale
- Conseil communal du 20/06/2019 : appel à candidatures additionnel pour les organes 'Horeca' et 'Groupements d'intérêts'
- Après un deuxième appel, la candidature suivante a été introduite :
 - Horeca :
 - Christophe Landuyt
 - Groupements d'intérêts :
 - /

Fondements juridiques

- Article 304 §3 du décret sur l'administration locale
- Conseil communal du 25/04/2019 : approbation des statuts du conseil consultatif en matière d'économie locale

Avis

/

Motivation

- Pour l'organe 'Horeca', les candidats sont à présent en nombre suffisant.
- Pour l'organe 'Groupements d'intérêts', aucune nouvelle candidature n'a été introduite.

La candidature de Dario Ciullo (La Bottega di Dario) a été introduite tardivement. Un amendement est introduit séance tenante en vue d'admettre la candidature de Dario Ciullo. Cet amendement est approuvé à l'unanimité.

En séance publique et par vote secret :

- Christophe Landuyt obtient 22 voix pour et 2 abstentions
- Dario Ciullo obtient 23 voix pour et 1 abstention

Implications financières

/

Décision**Article 1^{er}**

Le Conseil communal désigne par vote secret les membres suivants :

ORGANE	CANDIDAT EFFECTIF	SUPPLEANT
---------------	--------------------------	------------------



Horeca	Landuyt Christophe	/
	Dario Ciullo	/
Groupements d'intérêts	/	/

Article 2

Tous les candidats seront informés de la décision du Conseil communal.

5.

Titre	Création d'une Concertation locale en matière de garde d'enfants (LOK) : appel à candidatures additionnel
Service	Secrétariat
Vote	Approuvé à l'unanimité des voix

Faits et contexte

- Conseil communal du 25/04/2019 : approbation des statuts de la Concertation locale en matière de garde d'enfants (LOK)
- Conseil communal du 20/06/2019 : appel à candidatures additionnel pour l'organe 'Autres organisations'
- - Après un deuxième appel, les candidatures suivantes ont été introduites :
 - Autres organisations :
 - /
 - Ecoles maternelles et primaires
 - Ecole Sint-Jozef : Roels Karien (représentant) et De Backer Ingrid (suppléant)
 - Pour l'organe 'Ecoles maternelles et primaires', maximum 5 représentants et 5 suppléants peuvent être désignés. Le Conseil communal a déjà désigné 3 représentants et 2 suppléants en sa séance du 20/06/2019. Cela signifie que 2 représentants et 3 suppléants peuvent encore être désignés.

Fondements juridiques

- Article 304 §3 du décret sur l'administration locale
- Conseil communal du 25/04/2019 : approbation des statuts de la Concertation locale en matière de garde d'enfants (LOK)

Avis

/

Motivation

En séance publique et par vote secret, Roels Karien ayant pour suppléant Ingrid De Backer obtient 21 voix pour et 3 abstentions.

Implications financières

/

Décision**Article 1^{er}**

Le Conseil communal désigne par vote secret les membres suivants :

ORGANE	CANDIDAT EFFECTIF	SUPPLEANT
Ecoles maternelles et primaires	Ecole Sint-Jozef Karien Roels	Ecole Sint-Jozef Ingrid De Backer

Article 2

Tous les candidats seront informés de la décision du Conseil communal.

6.

Titre	Création d'un conseil consultatif de l'environnement et de la nature : appel à candidatures additionnel
Service	Secrétariat
Vote	Approuvé à l'unanimité des voix

Faits et contexte

- Le Conseil communal a approuvé en sa séance du 25/04/2019 les statuts du conseil consultatif de l'environnement et de la nature.
- Le Conseil communal a arrêté en sa séance du 20/06/2019 les résultats du vote secret et a décidé de lancer un appel à candidatures additionnel pour les organes 'Etablissements d'enseignement' et 'Entités reconnues de gestion de la vie sauvage'.
- Après un deuxième appel lancé par le biais de divers canaux, aucune nouvelle candidature n'a cependant été introduite.

Fondements juridiques

- Article 304 §3 du décret sur l'administration locale
- Conseil communal du 25/04/2019 : approbation des statuts du conseil consultatif de l'environnement et de la nature

Avis

/

Motivation

La candidature de Jeannine Binst a été introduite tardivement. Un amendement est introduit séance tenante en vue d'admettre la candidature de Jeannine Binst. Cet amendement est approuvé à l'unanimité.

En séance publique et par vote secret :

- Jeannine Binst obtient 20 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

Implications financières

/

Décision

Article 1^{er}

Le Conseil communal désigne par vote secret le membre suivant :

ORGANE	CANDIDAT EFFECTIF	SUPPLEANT
Organisations socioculturelles	Jeannine Binst	/

Article 2

La candidate sera informée de la décision du Conseil communal.

7.

Titre	Collecte de textile – approbation du cahier des charges
Service	Environnement
Vote	Approuvé à l'unanimité des voix

Faits et contexte

En 2015, un cahier des charges a été établi en vue de la collecte du textile, prévoyant le paiement par l'adjudicataire à la commune d'une indemnisation par conteneur installé. Ce contrat arrive à échéance fin 2019.

Fondements juridiques

- Loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, et ses modifications ultérieures
- Arrêté royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures
- Arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures
- Loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures
- Règlement général pour la protection du travail (RGPT), loi relative au bien-être des travailleurs et Code du bien-être au travail
- Loi du 11/02/2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal
- Décret du 23/12/2011 relatif à la gestion durable de cycles de matériaux et de déchets (décret sur les matériaux)
- Règlement flamand relatif à la gestion durable de cycles de matériaux et de déchets (VLAREMA)

Avis

/

Motivation

Notre contrat actuel arrivant bientôt à échéance, il est nécessaire d'approuver ce nouveau cahier des charges. Le cahier des charges D-2019-009 a été établi à cette fin. La collecte se fait au moyen de conteneurs qui sont disséminés sur le territoire de la commune, à raison de minimum 1 conteneur pour 1.000 habitants.

Implications financières

Numéro de l'action : 001/006/001/014	Compte général :	Code stratégique :
Budget approuvé : /	Dépense / recette effective : 18.000 €	Solde du budget : /

Décision**Article 1^{er}**

Le Conseil communal approuve le cahier des charges D-2019-009 en vue de la collecte de textile sur le territoire de la commune de Wemmel. L'estimation s'élève à une recette de 14.876,03 € hors TVA, soit 18.000,00 € TVA comprise.



Article 2

Le marché susmentionné sera attribué par voie de procédure négociée sans publicité préalable.

Article 3

Les recettes découlant de ce marché seront prévues au budget 2020.

8.

Titre	Engagement climatique Brabant flamand 2019
Service	Logement
Vote	Approuvé à l'unanimité des voix

Faits et contexte

Le 18/10/2019, toutes les communes du Brabant flamand sont invitées par la province, Haviland et Interleuven à signer le nouvel Engagement climatique Brabant flamand 2019.

Fondements juridiques

- Projet de Plan National Energie-Climat 2021-2030 (PNEC)
- Plan politique flamand Climat 2013-2020, projet de Plan politique flamand Climat 2021-2030 et Plan politique flamand Energie 2021-2030
- Plan politique provincial Climat 2040, qui stipule que la province du Brabant flamand veut évoluer en concertation avec les communes, les entreprises, les centres de connaissances, la société civile et les citoyens vers un Brabant flamand climatiquement neutre et résistant aux changements climatiques d'ici 2040
- Déclaration de politique de la province du Brabant flamand 2019-2024, qui stipule que la province poursuit sans relâche la transition en direction d'une province climatiquement neutre et continuera à cette fin à encourager et à inciter les administrations locales à réaliser tous ensemble ces objectifs
- Reconnaissance, par la Commission européenne, de la province du Brabant flamand et des accords de collaboration intercommunaux Haviland et Interleuven en tant que Coordinateurs territoriaux de la Convention des Maires

Avis

L'engagement climatique et la Convention des Maires sont deux choses différentes. L'engagement climatique est un signal indiquant que la commune serait disposée à signer la Convention des Maires à l'avenir. La province a ajouté cette étape additionnelle parce qu'elle ne serait sans cela pas en mesure de faire face à la demande émanant des communes en vue de bénéficier d'une aide dans le cadre notamment de l'établissement d'un plan d'action pour le climat.

Motivation

La politique climatique de l'Union européenne implique que :

- des mesures doivent être prises pour limiter le réchauffement climatique à 2°C en comparaison des niveaux préindustriels
- l'émission de gaz à effet de serre doit être réduite de 40 % d'ici 2030 (mitigation) ;
- les conséquences inévitables des changements climatiques doivent être surveillées et que des adaptations à ces conséquences doivent être envisagées (adaptation) ;
- en 2050, nous devons émettre de 80 à 95 % de gaz à effet de serre en moins qu'en 1990.

Depuis 2014, 60 communes du Brabant flamand – encouragées et encadrées par la province du Brabant flamand – ont adhéré à la Convention européenne des Maires, s'engageant ainsi à réduire de 20 % leurs émissions de CO₂ d'ici 2020. La commune de Wemmel est l'une des cinq communes à ne pas avoir signé.

Durant cette législature, la commune de Wemmel veut donc s'investir en faveur d'une politique communale ambitieuse pour le climat, à travers des initiatives locales susceptibles de contribuer à une réduction concrète de l'émission de gaz à effet de serre et des changements climatiques.

La province aspire à la neutralité climatique et collaborera avec Haviland, Interleuven et la commune afin de mettre en œuvre des actions effectives et efficaces pour atteindre les objectifs climatiques, et apportera son soutien en la matière.

L'engagement climatique Brabant flamand est un engagement volontaire qui ne s'assortit d'aucune obligation juridique ou financière.

L'engagement climatique consiste à :

1. émettre moins de CO₂ ;

En économisant de l'énergie, en réduisant l'utilisation de combustibles fossiles, en misant sur l'énergie renouvelable et en optant pour des techniques efficaces et écologiques.

2. atténuer les effets des changements climatiques comme les canicules, la sécheresse et les inondations ;

3. impliquer tous les acteurs pertinents dans l'élaboration et la mise en œuvre de notre politique locale en faveur du climat ;

4. donner le bon exemple.

La commune doit dans ce contexte miser notamment sur les thèmes suivants :

1. Aménagement du territoire ;

La commune joue pleinement la carte du renforcement du centre, en faisant la part belle à l'énergie renouvelable et en veillant au renforcement durable des espaces verts et ouverts. Les fonctions résidentielle, professionnelle et commerciale se situent principalement au centre du village ;

2. Bâtiments ;

La commune réduit la consommation énergétique de ses propres bâtiments et encourage les habitants à construire et à rénover dans le respect de la durabilité et à économiser de l'énergie.

3. Mobilité ;

Une politique ambitieuse en matière de pistes cyclables et voies lentes, se doublant d'un déploiement substantiel des transports en commun, doit encourager les habitants à renoncer à prendre la voiture. Et pour ceux qui optent tout de même pour la voiture, les véhicules électriques, les véhicules roulant à l'hydrogène et la mobilité partagée constituent des alternatives attrayantes.

4. Adaptation climatique ;

A travers la création de davantage d'espaces verts, en laissant davantage de place pour l'eau et en désempierrant là où c'est possible, la commune veut lutter contre les effets attendus des changements climatiques, comme les canicules, la sécheresse et les inondations, tout en renforçant la biodiversité dans la région.

5. Energie renouvelable ;

La commune mise sur des sources d'énergie naturelles et inépuisables comme le soleil et la chaleur (résiduelle) verte.

En signant l'engagement climatique le 18/10/2019, la commune lance un signal indiquant qu'elle est disposée à passer à l'action dans le cadre de sa politique en faveur du climat.

Implications financières

/

Décision

Article 1^{er}

Le Conseil communal décide de signer l'Engagement climatique Brabant flamand lors de la signature conjointe officielle prévue le 18 octobre 2019 à Louvain.

Article 2

En signant cette déclaration, le Conseil communal s'engage à œuvrer à une politique rigoureuse et poussée en faveur du climat, en collaboration avec la province du Brabant flamand, les accords de collaboration intercommunaux Haviland et Interleuven et les autres administrations locales du Brabant flamand.

9.

Titre	Zone de premiers secours – désignation d'un représentant
Service	Bien-être
Vote	Approuvé à l'unanimité des voix

Faits et contexte

- La zone de premiers secours de la région Grimbergen, dont Wemmel fait partie ainsi que Grimbergen, Londerzeel, Meise et Kapelle-op-den-Bos, est un réseau de collaboration composé de partenaires. La principale mission de la zone de premiers secours consiste à faciliter la mise en place d'une aide et d'une prestation de services accessibles, transparentes et intégrales dans les domaines du bien-être et de la santé, en faveur de tous les habitants de la région.
- On aspire à créer de cette manière une complémentarité et des synergies entre les différents partenaires de soins, d'aide et de services, en réunissant et en unifiant tous les acteurs professionnels et non professionnels. Les forces et l'expertise sont ainsi unies afin de permettre une collaboration multidisciplinaire et interdisciplinaire efficace.
- Dans le cadre de la poursuite du déploiement de la zone de premiers secours, la réunion de cluster des administrations publiques a eu lieu le 27/03 dernier.
- Le 10 avril 2019, il a été demandé à la zone de premiers secours d'examiner la possibilité de désigner pour Wemmel 2 représentants eu égard au statut particulier de la commune de Wemmel en comparaison des communes « ordinaires » (pas d'intégration politique, de sorte que la composition des organes politiques commune/CPAS est différente).
- Le 26 juillet 2019, la zone de premiers secours de la région Grimbergen a répondu par e-mail que dans les autres communes également, la commune et le CPAS restent 2 administrations distinctes et qu'il existe des régions où le nombre de sièges est inférieur au nombre de communes qui en font partie. Dans le cluster du bien-être, le cluster des soins de santé et le cluster des personnes ayant une demande de soins et d'assistance, les sièges sont également limités et inférieurs au nombre de groupes qui doivent y être représentés.
- Pour ce qui est de la représentation des 'Huis van het Kind', la candidature de Kathleen Van Riet, collaboratrice intersectorielle de Kind & Gezin, a été reçue.
- M. Armand Hermans, le président du CPAS, a introduit par e-mail, en date du 2/04/2019, sa candidature en vue de siéger tant au sein de la zone de premiers secours de la région Grimbergen qu'au sein du futur conseil des soins régional.

Fondements juridiques

Article 40 du décret sur l'administration locale

Avis

Le 5 septembre 2019 a eu lieu à la Villa Beverbos le forum de la zone de premiers secours. Ce forum a pour objectif de passer les conventions nécessaires en vue de la préparation du dossier de reconnaissance qui doit être introduit au plus tard à la fin décembre. Le lancement est prévu en janvier 2019.

Motivation

Vu l'importance de la zone de premiers secours de la région Grimbergen pour l'aide et la prestation de services dans les domaines du bien-être et de la santé en faveur de tous les habitants de la région, il est essentiel qu'un délégué de l'administration soit désigné aux fins de prendre part à la réunion de cluster des administrations publiques.

Par vote secret, Armand Hermans obtient 17 voix pour et 7 voix contre.

Implications financières

/

Décision

Article 1^{er}

Le Conseil communal désigne Monsieur Armand Hermans en tant que représentant tant au sein de la zone de premiers secours de la région Grimbergen qu'au sein du futur conseil des soins régional.

Article 2

Le Collège des Bourgmestre et Echevins est chargé de l'exécution de la présente décision.

10.

Titre	Haviland : approbation de la prolongation de la durée d'existence et désignation d'un représentant à l'Assemblée générale extraordinaire du 23/10/2019
Service	Secrétariat
Vote	Approuvé à l'unanimité des voix

Faits et contexte

- Courrier de Haviland Intercommunale du 04/07/2019 : invitation à l'Assemblée générale extraordinaire du 23/10/2019
- La durée de Haviland Intercommunale est limitée à une période de 18 ans, qui a pris cours le 10/11/2001 et s'achèvera le 10/11/2019.
- Conseil communal du 28/02/2019 : désignation de Veerle Haemers en tant que représentant de la commune de Wemmel aux Assemblées générales de toute la législature.

Fondements juridiques

- Article 423, 1^{er} et 2^e alinéas du décret sur l'administration locale
- Article 432 du décret sur l'administration locale
- Article 6 des statuts de Haviland

Avis

La prolongation de la durée de Haviland doit être portée à l'ordre du jour auprès de tous les associés et les statuts doivent être adaptés.

Motivation

/

Implications financières

/

Décision

Article 1^{er}

Le Conseil communal approuve l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 23/10/2019 de Haviland Intercommunale :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 juin 2019 : approbation ;
2. Prolongation de la durée de Haviland : approbation ;
3. Proposition de modification des statuts : approbation ;
4. Mandat au notaire Frederika Lens aux fins de procéder à la coordination des statuts : approbation ;
5. Adhésion à la zone de police (art. 8) : approbation ;

6. Nomination des membres du Comité général (art. 39) : approbation ;
7. Divers.

Article 2

La commune de Wemmel prie Haviland de prolonger sa durée statutaire.

Article 3

La commune de Wemmel marque son accord sur la prolongation de Haviland en tant qu'association, pour une période de 16 ans à partir du 10 novembre 2019.

Article 4

La commune de Wemmel prolonge sa participation à Haviland pour la période susmentionnée de 16 ans à partir du 10 novembre 2019.

Article 5

La commune de Wemmel marque son accord sur la proposition de modification des statuts.

Article 6

Le représentant de la commune, Veerle Haemers, est mandaté aux fins d'approuver les points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de Haviland Intercommunale qui se tiendra le 23/10/2019.

Article 7

Le Collège des Bourgmestre et Echevins est chargé de l'exécution de la présente décision.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Didier Noltincx

- Signale que des bus et des camions sont souvent garés dans l'avenue des Etangs et l'avenue Van Eyck. Il demande si l'on pourrait installer des signaux routiers pour interdire le stationnement aux bus et camions. Le bourgmestre répond que le Collège va examiner ce point.

- A appris que le Cercle Laermans va pouvoir disposer d'un local sur le campus de l'action sociale. Il s'enquiert du budget prévu et de la taille du local.

Le bourgmestre répond que le Cercle Laermans est mal logé en ce moment. L'échevin Andries et le bourgmestre espèrent qu'un local pourra être mis à disposition dans le nouveau bâtiment. A l'heure actuelle, l'affectation des locaux n'est pas encore connue.

- Constate que les pompiers de Bruxelles ont réalisé plusieurs interventions sur le territoire de Wemmel. Il demande combien d'interventions il y a eu depuis le 1/1/2019 et quel en est le coût. Le bourgmestre répond qu'en cas d'incendie, c'est toujours la caserne la plus proche qui est contactée, en l'occurrence celle de Jette. Les factures sont payées par la zone de pompiers dans son ensemble. Il est difficile d'obtenir des données de la zone de pompiers de Bruxelles.

Marc Installé

- Fait remarquer que les feux de signalisation du croisement de l'avenue J. De Ridder et de la Chaussée de Bruxelles sont défectueux depuis longtemps. Le bourgmestre répond que les feux de signalisation clignotent en attendant d'être définitivement retirés. C'est le gestionnaire de la voirie, à savoir la Région flamande, qui viendra retirer les feux de signalisation. Si les feux de signalisation sont définitivement supprimés à cet endroit, des mesures additionnelles seront prises en faveur des usagers faibles.

- Constate que le projecteur se trouve toujours au même endroit dans la salle du conseil. Le bourgmestre répond que la salle du conseil va être réaménagée prochainement.

Carol Delers

- Demande où on en est dans le dossier de la charte 'Commune Saine', et si l'intention est de poursuivre cette initiative. L'échevine Van der Straeten répond que ce point sera examiné d'ici la prochaine assemblée du Conseil communal.

Dirk Vandervelden

- Dénonce les problèmes avec De Lijn et demande s'il serait possible de collaborer avec la STIB. L'échevin Jonckheere répond que les problèmes avec De Lijn sont de notoriété publique. La société est confrontée à une pénurie de chauffeurs qui l'oblige à annuler différents passages. La commune va une nouvelle fois interpellier De Lijn au sujet de ces problèmes.

Raf De Visscher

- Indique que la journée sportive des familles organisée dans le cadre du dimanche sans voiture aura lieu le 22/09/2019. De nombreuses activités sont prévues. L'inauguration du parc est reportée à une date ultérieure.

La prochaine assemblée du Conseil communal se tiendra le 17/10/2019.

Au nom du Conseil communal,

Par ordonnance :
Le directeur général
Audrey Monsieur

Le président
Veerle Haemers